

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11 mai 2023

Une nouvelle stratégie partenariale pour Constructyts

Un peu plus d'un an après le retour à la gouvernance paritaire, Constructyts a acté sa nouvelle stratégie partenariale définissant les principaux critères pour la signature des conventions de partenariat, tant au niveau régional que national. Ces critères ont été établis sur la base des orientations stratégiques données par les Branches et validées par le Conseil d'administration dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM 23-25), document fixant les objectifs pour les trois ans à venir.

Cette nouvelle stratégie partenariale doit permettre une meilleure coordination des financements entre le niveau national et régional afin de mieux articuler les politiques des Branches et des territoires.

Des financements de projets qui s'inscrivent dans la COM 23-25

Dans sa stratégie partenariale, l'OpcO de la Construction agit auprès des différents cofinanceurs nationaux et européens (État, DGEFP, Fonds européens) et régionaux (DREETS et Conseil régional) afin de répondre aux enjeux des Branches et de mobiliser des financements (FNE, FSE, PIA, EDEC...) pour la mise en œuvre d'actions de formation et d'accompagnement (appui conseil/diagnostic).

La nouvelle ligne conductrice de la stratégie partenariale, tant régionale que nationale, définit les orientations à suivre dans le cadre des négociations avec les partenaires pour les projets cofinancés. Les nouvelles conventions de partenariat doivent donc désormais répondre aux priorités définies par les Branches et reprises dans le cadre de la COM 23-25.

Les principales orientations qui devront être prises en compte sont :

- Fidéliser les nouveaux salariés entrants dans le secteur de la Construction ;
- Renforcer la communication autour de la notoriété et de l'attractivité des métiers ;
- Accompagner la transition écologique et énergétique ;
- Accompagner la transition numérique ;
- Déployer les démarches de diagnostic et d'accompagnement des entreprises sur les volets RH, numérique et organisationnel.

C'est pourquoi, il conviendra dans un premier temps d'instaurer un dialogue entre les cofinanceurs, notamment régionaux, et Constructys afin de converger vers des objectifs communs et de faire avancer les projets dans le respect des intérêts du secteur de la Construction.

La réorientation des frais de gestion en faveur des actions de formation et d'accompagnement

Les projets nationaux avec des cofinancements ont pour objectif de contribuer au déploiement des politiques publiques emploi/formation.

La répartition budgétaire de ces différents projets cofinancés comprenait jusqu'à présent une enveloppe dédiée aux frais de gestion permettant de financer les frais de fonctionnement engagés par l'Opco dans le cadre de la mise en œuvre des partenariats. Or, dans le cadre des délibérations du Conseil d'administration de Constructys des 25 janvier et 28 mars, il a été acté que ces frais de gestion, si le cofinanceur l'autorise, ne seraient plus prélevés sur les fonds dédiés spécifiquement aux projets, considérant que les frais de gestion de l'OPCO sont déjà financés par la DGEFP.

« Le Conseil d'administration de Constructys a pris la décision radicale de réorienter la totalité des ressources réservées aux frais de gestion au bénéfice de la formation des stagiaires. Cela devrait permettre d'optimiser notre bilan formation puisque les fonds seront désormais uniquement affectés aux actions de formation et d'accompagnement », indiquent Richard Langlet, Président de Constructys et Joël Ellen, Vice-président.

Une optimisation des financements sur les études nationales et régionales

Toujours dans le cadre de la nouvelle stratégie partenariale, Constructys souhaite mieux coordonner les financements entre le national et le régional, cela afin d'optimiser les budgets, notamment sur les études.

En effet, jusqu'à présent, les financements nationaux et régionaux n'étaient pas toujours en cohérence avec les solutions emploi/formation des Branches eu égard aux politiques spécifiques des territoires. Par ailleurs, les conventions pouvaient parfois être concurrentes, voire redondantes, entre le niveau national et le niveau régional. Cela entraînant, par exemple, l'orientation de financements nationaux et régionaux pour les mêmes études.

Face à ces constats, Constructys portera donc une attention particulière concernant la nature des actions financées afin d'optimiser les fonds et d'éviter de doubler les efforts.

À propos de l'Opérateur de compétences de la Construction

Constructys est l'Opérateur de compétences de la Construction et contribue au développement de la formation professionnelle des salariés des branches du Bâtiment, Négoce des Matériaux de Construction et des Travaux Publics. Constructys est au service de ses 213 000 entreprises adhérentes et 1 509 000 salariés.

Sa mission est d'accompagner les entreprises dans le développement des compétences de leurs salariés, de développer, soutenir et financer l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et PRO-A) et d'appuyer les branches professionnelles dans l'ingénierie de certification et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sectorielle.

Les services, l'expertise de la formation professionnelle et des métiers de la filière de la Construction sont portés par le réseau de proximité de Constructys. Les conseillers Constructys vont à la rencontre des entreprises du secteur pour écouter leurs besoins, les conseiller et les accompagner pour réaliser et financer leurs projets de formation.

En 2021, Constructys a financé le parcours de plus de 367 000 stagiaires. [**En savoir plus**](#)
